

- **Les 30 et 31 mai, colloque « Culture et développement territorial : osons l'innovation et la solidarité » à Redon (22)**
Le colloque était organisé dans le cadre des états généraux de l'économie sociale et solidaire par *Les ARTICULTEURS* et l'*UFISC*. [Lire le compte-rendu](#)
- **Le 10 juin, réunion plénière de CANOPEEA à Paris**
Présentation publique de CANOPEEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques), de sa charte éthique et des projets d'actions. [Lire le compte-rendu](#)
- **Le 14 juin, forum des associations du Grand Ouest, à Nantes**
1^{ère} édition d'une journée organisée par Chorum, Crédit Mutuel, Deloitte/In Extenso, et Juris association pour présenter leurs travaux et études sur le monde associatif face à un monde économique en pleine mutation. [Lire le compte-rendu](#)
- **Le 16 juin, conférence de presse au CESER d'Ile de France, Paris**
Le Conseil économique, social et environnemental régional ([CESER](#)) d'Ile de France présentait le rapport de sa commission de la culture et de la communication, préparé par Patrick Aracil sur le thème : « Les enseignements artistiques spécialisés de la musique, de la danse et du théâtre en Ile de France : affirmer une gouvernance régionale ? ». Ce rapport a fait l'objet d'un avis voté par le CESER le 16 juin. [lire le rapport](#), [télécharger l'avis](#)

- **Intérêt général : votre association peut-elle être reconnue ?**
La reconnaissance d'intérêt général permet aux adhérents ou contributeurs de déduire 66% de la somme versée de leur impôt (60% dans le cas d'entreprises). Si l'association elle-même peut s'auto-proclamer comme telle et délivrer des reçus, il est néanmoins recommandé d'engager une procédure de rescrit fiscal auprès des services des impôts de façon à être protégé de toutes poursuites. Et avant toute chose, de s'assurer que les statuts mettent clairement en avant le souci de l'intérêt général et que les adhésions perçues sont totalement désintéressées. [En savoir plus](#)
FUSE va solliciter des conseils spécialisés pour présenter son dossier auprès des services fiscaux. L'expérience acquise sera mutualisée grâce à un dossier pratique mis à disposition de toutes les associations.
- **Vient de paraître : une étude du DEPS « Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales »**
Cette synthèse de 8 pages présente les principaux résultats de l'étude exploratoire menée par le Ministère de la culture sur l'implication croissante des collectivités dans l'éducation artistique et culturelle. L'analyse a porté sur les dispositifs mis en œuvre dans quelques collectivités en vue de favoriser l'accès à la culture dans les territoires concernés, et surtout sur les stratégies d'actions proposées dans les exemples retenus. [Lire la suite](#)
- **Vient de paraître : « Le théâtre des amateurs et l'expérience de l'art. Accompagnement et autonomie »**
Cet ouvrage prolonge une recherche-action partagée pendant plusieurs années entre la CNFR (Confédération Nationale des Foyers Ruraux), la FNCTA (Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation), les ADEC (Art Dramatique Expression Culture) ainsi que deux laboratoires de recherche.
Éditions l'Entretemps, dans la collection « champ théâtral », 344 pages, 23 €

- **La FNADAC est née le 26 mai !**
[La Fédération Nationale des Associations des Directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales](#) regroupe huit associations professionnelles pour tous les niveaux de collectivités territoriales : deux associations nationales représentant les DAC des Départements et des Régions, cinq associations régionales regroupant principalement des DAC de villes en Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Rhône-Alpes.
FUSE se réjouit de l'apparition de ce nouvel interlocuteur représentant les services culturels des collectivités, principaux interlocuteurs des usagers en matière de décision politique sur les enseignements artistiques.
- **Journées Professionnelles des lieux de Musiques Actuelles 4, 5 & 6 juillet 2011 au 106 (Rouen)**
Organisées par la Fédurok et la FSJ, ces journées sont largement ouvertes dès le lundi après-midi sur inscription préalable. Trois journées riches en « palabres », ateliers, séances plénières et bilan d'actions.
[Consulter le programme](#)

- **Le 25 juin 2011 - Journée FUSE au CRR de Paris (14 rue de Madrid) - Venez nombreux !**
Au programme de cette journée d'échanges et de réflexion ouverte à tous les usagers :
10h30 Les politiques tarifaires des conservatoires, instruments de la politique d'éducation artistique des collectivités ?
13h30 Structurer un projet collectif de représentation des usagers au plan national et contribuer à un plan d'actions communes
15h30 Le projet d'établissement, moment privilégié de concertation entre usagers, administration et élus
L'entrée est libre, sur inscription préalable. Le déjeuner est offert aux participants. [S'inscrire en ligne](#)
- **FUSE et l'APEC de Nantes ont déposé un recours conjoint au tribunal administratif contre la ville de Nantes sur la décision de la ville de faire payer les élèves en classe CHAM/CHAD et TMD**
S'appuyant sur les jurisprudences en vigueur, ce recours comporte deux volets : une demande de référé suspensif afin d'obtenir que la décision de la ville de Nantes ne soit pas appliquée avant d'avoir obtenu un jugement sur le fond.
Rendez-vous début juillet pour la demande de référé suspensif, jugement sur le fond dans un délai de 18 à 24 mois !